

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états financiers consolidés sont accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mr Tarek SAHLI.

GROUPE UBCI

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	111 657	87 571	24 086	27,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	712 965	687 472	25 493	0,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	451 670	165 383	286 287	173,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	554 567	631 164	(76 597)	(12,1%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6	154 223	153 809	414	0,3%
AC7 - Autres actifs	8	171 099	163 502	7 597	4,6%
AC8 - Actifs d'impôts différés	7	4 871	3 436	1 434	42,0%
Total des actifs		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	566 311	292 723	273 588	93,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3 885 978	3 768 399	117 578	3,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	158 055	54 838	103 217	188,2%
PA5 - Autres passifs	13	243 805	314 608	(70 803)	(22,5%)
Total des passifs		5 033 627	4 618 827	414 800	9,0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		7 342	5 882	1 460	24,8%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		1 263	735	528	71,8%
Intérêts minoritaires		8 605	6 617	1 988	30,0%
Capitaux propres					
CP1 - Capital		100 008	100 008	-	-
CP3 - Réserves consolidées et assimilées		462 241	401 948	60 293	15,0%
CP6 - Résultat consolidé		71 397	54 985	16 412	29,8%
Total des Capitaux propres du groupes	14	633 646	556 941	76 705	13,8%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%

GROUPE UBCI

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	976 085	836 322	139 763	16,71%
HB2 - Crédits documentaires	16	564 689	529 008	35 681	6,74%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	512 000	274 000	238 000	86,86%
Total des passifs éventuels		2 052 774	1 639 330	413 444	25,22%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	214 439	374 869	(160 430)	(42,80%)
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	0	-
Total des engagements donnés		214 447	374 877	(160 430)	(42,80%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%
Total des engagements reçus		2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%

GROUPE UBCI

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	391 541	368 935	22 606	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	23	77 201	78 093	(892)	(1,1%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	62 364	25 714	36 650	142,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	25	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)
Total produits d'exploitation bancaire		574 683	520 390	54 293	10,4%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(207 108)	(188 966)	(18 143)	9,6%
CH2 - Commissions encourues		(12 309)	(9 767)	(2 542)	26,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(219 417)	(198 783)	(20 635)	10,4%
Produit Net Bancaire		355 266	321 657	33 608	10,4%
Autres produits et charges					
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(20 611)	(17 320)	(3 291)	19,0%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	3 600	2 821	779	27,6%
PR7 - Autres produits d'exploitation		3 779	4 479	(700)	(15,6%)
CH6 - Frais de personnel		(149 094)	(135 890)	(13 205)	9,7%
CH7 - Charges générales d'exploitation		(69 327)	(75 161)	5 834	(7,8%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 113)	(10 241)	(12 872)	125,7%
Résultat d'exploitation		100 500	90 345	10 153	11,2%
Autres produits et charges					
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(2 010)	2 703	(4 713)	174,4%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(25 830)	(37 329)	11 498	(30,8%)
Résultat des activités ordinaires		72 659	55 720	16 939	30,4%
Autres produits et charges					
Intérêts des minoritaires		(1 262)	(735)	(527)	70,6%
Résultat net consolidé de l'exercice		71 397	54 985	16 412	29,8%
Résultat net de l'exercice après modification comptable		71 397	54 985	16 412	29,8%
Résultat consolidé par action	30	3,570	2,749		

GROUPE UBCI

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	504 126	472 112	32 014	6,8%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 451)	(196 917)	(25 534)	13,0%
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	-	(815)	815	(100,0%)
Dépôts / retraits de dépôts des établissements bancaires et financiers	(10 920)	(66 871)	55 951	(83,7%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(245 981)	(350 968)	104 987	(29,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	120 941	390 995	(270 054)	(69,1%)
Acquisition / Cession des titres de placement	(268 339)	(144 816)	(123 523)	85,3%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(289 512)	(193 042)	(96 470)	49,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 647)	18 085	(22 732)	(125,7%)
Impôts sur les sociétés	(28 948)	(43 586)	14 638	(33,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(445 731)	(115 823)	(329 908)	284,8%
Activités d'investissement				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	53 628	40 333	13 295	33,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	70 598	(30 191)	100 789	(333,8%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(23 326)	(31 859)	8 533	(26,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 900	(21 717)	122 617	(564,6%)
Activités de financement				
Augmentation / diminution des ressources spéciales	102 447	(20 866)	123 313	(591,0%)
Dividendes versés	6 020	(25 551)	31 571	123,6%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	108 467	(46 417)	154 884	333,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(236 364)	(183 957)	(52 407)	28,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	121 791	305 748	(183 957)	(60,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

GROUPE UBCI
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ
ARRÊTES AU 31 décembre 2025
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.1- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Crédits sur ressources ordinaires;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements

2.1.5.1- Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère UBCI des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 31 décembre 2025, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 22 424 KDT.

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%
-GLOBAL BANCAIRE FLEX CUBE	14,2%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel

Au 31 décembre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

3- Faits marquants de l'exercice

Clôture du contrôle fiscal 2020-2023 de la société mère UBCI

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant. Au 31 Décembre 2025, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 1 816 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% d'Intérêt		% de Contrôle		Méthode de consolidation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	I.G	I.G
Union capital	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	85,90%	85,90%	86,06%	86,06%	I.G	I.G
UNION INVEST SICAR (UCDS)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42,29%	42,29%	42,41%	42,41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	95,26%	47,58%	95,26%	54,27%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	64,85%	57,83%	65,86%	57,83%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 111 657 KDT contre 87 571 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Caisse	44 752	43 878	874	2,0%
Comptes ordinaires BCT	66 905	43 693	23 212	53,1%
Total en KDT	111 657	87 571	24 086	27,5%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 712 965 KDT contre 687 472 KDT au 31 décembre 2024 et se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	460 831	303 261	157 570	52,0%
Banques de dépôts	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Avoirs chez les correspondants	42 444	31 695	10 749	33,9%
Organismes financiers spécialisés	206 667	174 375	22 292	12,8%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	24	1 011	(987)	(97,6%)
Total en KDT	712 965	687 472	25 493	3,7%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 048 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Prêts et comptes rattachés	(i)	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%
<i>dont leasing</i>		288 726	259 942	28 784	11,1%
Comptes débiteurs de la clientèle		172 832	169 693	3 139	1,8%
TOTAL BRUT		3 762 468	3 511 202	251 266	7,2%
Provisions et Agios réservés	(ii)	(247 642)	(221 154)	(26 488)	(12,0%)
<i>dont Agios réservés</i>		(18 190)	(13 236)	(4 952)	(37,4%)
Total Net		3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3 269 978	3 047 773	222 206	7,3%
<i>dont leasing</i>	288 726	259 942	28 784	11,1%
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	63 708	90 814	(27 106)	(29,8%)
Créances douteuses	240 304	193 770	46 531	24,0%
Créances rattachées	15 646	9 152	6 494	71,0%
Total Prêts et comptes rattachés	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%

(ii) Cette rubrique s'analyse comme suit

:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions individuelles	(169 056)	(154 992)	(14 064)	9,1%
Provisions collectives sur crédits à la clientèle	(60 396)	(52,926)	(7 470)	(14,1%)
Agios réservés	(18 190)	(13,236)	(4 954)	(37,4%)
Total Prêts et comptes rattachés	(247 642)	(221 154)	(26 486)	12, 0%

Note 4- Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 451 670 KDT au 31 décembre 2025 contre 165 383 KDT au 31 décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Portefeuille titre commercial	410 643	-	410 643	-
Titres de transaction	4 944	156 002	(151 058)	(96,8%)
Titres de placement	156	1 591	(1 435)	(90,2%)
Part dans les OPCVM	18 000	7 810	10 190	130,5%
Créances rattachées	17 927	(21)	17 948	85466,7%
Total portefeuille-titres commercial	451 670	165 383	286 288	173,1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2025 à 554 567 KDT contre 631 164 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de participation	75 529	36 022	39 507	109,7%
Certificats de dépôts	(56)	-	(56)	-
Titres d'investissement	463 501	569 944	(106 443)	(18,7%)
Créances rattachées/ Titres d'investissement	19 254	28 852	(9 598)	(33,3%)
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3 661)	(3 654)	(7)	(0,2%)
Total net portefeuille d'investissement	554 567	631 164	(76 597)	(12,2%)

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 154 223 KDT au 31 décembre 2025 contre 153 809 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Immobilisations incorporelles	176 508	75 299	101 209	134,4%
Immobilisations corporelles	191 932	270 220	(78 288)	(29,0%)
Valeurs brutes en fin de période	368 440	345 519	22 921	6,6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(87 845)	(72 116)	(15 729)	(21,8%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(125 163)	(119 594)	(5 569)	(4,7%)
Provisions pour dépréciation	(1 209)	-	(1 209)	-
Valeurs nettes en fin de période	154 223	153 809	414	0,3%

Note 7- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 871 KDT au 31 décembre 2025 contre 3 436 KDT au 31 décembre 2024.

Note 8- Autres actifs

Les Autres Actifs ont atteint 171 099 KDT au 31 décembre 2025 contre 163 502 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Débiteurs divers	106 415	105 003	1 412	8,1%
Comptes de régularisation	33 582	30 258	3 324	11,0%
Comptes de Stock	141	151	(10)	(6,6%)
Fonds d'indemnités de départ à la retraite	29 259	25 145	4 114	30,3%
Impôt exigible	2 793	2 691	102	3,8%
Créances prises en charge par l'Etat	79	79	-	-
Ecart d'acquisition net (goodwill)	151	151	-	-
Charges à répartir	158	24	134	558,3%
Moins : provisions sur autres actifs	(1 479)	-	(1 479)	-
Valeurs nettes des autres actifs	171 099	163 502	7 597	10,8%

2- Notes passifs

Note 9- Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 566 311 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 292 723 KDT au 31 décembre 2024 détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
BCT compte ordinaire	52 617	291 825	(239 208)	(82,0%)
Emprunts au jour le jour et à terme	512 000	-	512 000	-
Dettes rattachées	1 694	898	796	88,6%
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	566 311	292 723	273 588	93,5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 179 478 KDT au 31 décembre 2025 contre 188 259 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banques non-résidentes	48 387	188 018	(139 631)	(74,3%)
Banques de dépôt	119 659	159	119 500	75157,2%
Organismes financiers spécialisés	11 413	42	11 371	27073,8%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	19	40	(21)	(52,5%)
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3 885 978 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 3 768 399 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes à vue	2 133 224	2 003 643	129 581	6,5%
Comptes d'épargne	1 114 154	1 032 550	81 604	7,9%
DAT/BC et autres produits financiers	441 403	543 666	(102 263)	(18,8%)
DAT/BC échus non remboursés	10 855	9 615	1 240	12,9%
Autres sommes dues à la clientèle	107 665	113 886	(6 221)	(5,5%)
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	73 500	56 500	17 000	30,1%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	5 177	8 539	(3 362)	(39,4%)
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3 885 978	3 768 399	117 579	3,1%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 158 055 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 54 838 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunt Obligataire	109 500	-	109 500	-
Ressources spéciales / extérieures	41 878	48 845	(6 967)	(14,3%)
Ressources Étatiques	3 913	3 913	-	-
Premier logement	1 526	1 608	(82)	(5,1%)
Dettes rattachées	1 238	472	766	(162,3%)
Total des emprunts et ressources spéciales	158 055	54 838	103 217	188,2%

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 243 805 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 314 608 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions	24 857	51 927	(27 070)	(52,1%)
Fonds IDR	27 230	23 176	4 054	17,4%
Comptes de régularisation	91 592	143 724	(52 132)	(36,2%)
Créditeurs divers	100 126	95 780	4 346	4,5%
Total des autres passifs en KDT	243 805	314 607	(70 802)	(22,5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2025, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève à 633 646 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2025
UBCI	100 008	423 026	4	4 091	66 584	593 713
UNION CAPITAL		2 458	-	-	1 510	3 968
GIS		686	-	-	265	951
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		102	-	-	672	774
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		-	-	-	-	-
UTP		1 024	-	-	539	1 563
SICAV HANNIBAL		29 940	-	-	1 793	31 733
SICAV UNIVERS		910	-	-	34	944
Total des capitaux propres du groupe	100 008	458 146	4	4 091	71 397	633 646

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 976 085 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	567 571	543 749	23 822	4,38%
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	408 514	292 574	115 940	39,63%
-Cautions fiscales (a)	266	19 465	(19 199)	(98,63%)
-Cautions pour marchés (b) :	189 285	149 726	39 560	26,42%
• En devises	9 549	-	9 549	100,00%
• En dinars	179 737	149 726	30 011	20,04%
-Cautions douanières (c)	32 908	43 541	(10 633)	(24,42%)
-Cautions diverses (d) :	172 792	68 599	104 233	152,03%
• En devises	84 347	-	84 347	100,00%
• En dinars	88 445	68 599	19 886	29,00%
-Obligations cautionnées (e)	13 262	11 282	1 980	17,55%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	976 085	836 322	139 762	16,71%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 564 689 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	-	5 737	(5 737)	(100,00)%
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	564 689	523 271	41 418	(7 ,9%)
-Ouverture de crédits documentaires	364 235	364 832	(597)	(0,2%)
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	200 454	158 439	42 015	26,5%
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	564 689	529 008	35 681	6 ,7%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 512 000 KDT au 31 Décembre 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Effets finançables donnés en garantie	292 000	-	292 000	-
BTA donnés en garantie	220 000	274 000	(54 000)	(19,7%)
Total	512 000	274 000	238 000	(19,7%)

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 214 439 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 2 911 759 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	615 704	177 703	438 001	246,5%
Garanties reçues des banques :	733 252	526 473	206 779	39,3%
- Garanties reçues des banques résidentes	165 681	-	165 681	-
- Garanties reçues des banques non-résidentes	567 571	526 473	41 098	7,8%
Nantissement titres	34 967	42 283	(7 316)	(17,3%)
Garanties reçues de la clientèle	1 527 837	1 135 566	392 271	34,5%
Total des garanties reçus en KDT	2 911 759	1 882 025	1 029 735	54,7%

Note 21- Operations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	32 277
Vente au comptant	32 245
Total en KDT	64 522

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	227 612
Vente au comptant	94 289
Total en KDT	321 901

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 541 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 368 935 KDT au 31 décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107	(18 440)	(49,7%)
Produits sur opérations de crédit	353 917	308 521	45 396	14,7%
Revenus assimilés	18 957	23 307	(4 350)	(18,7%)
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	391 541	368 935	22 606	6,1%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 201 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 78 093 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	53 556	56 590	(3 034)	(5,3%)
Commissions de tenues de comptes	3 700	6 221	(2 521)	(40,5%)
Commissions sur opérations de change manuel	226	173	53	30,6%
Autres commissions	19 719	15 109	4 610	30,5%
Total des commissions en KDT	77 201	78 093	(892)	(1,1%)

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 364 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 25 714 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(364 875)	(7 854)	(357 021)	(4521,6%)
Gains/opération BTA-BTC	36 081	3 426	32 655	953,2%
Gains de change	390 442	30 142	360 300	1189,0%
Pertes sur opérations BTA-BTCT	(52)	-	(52)	-
Gain sur emprunt national	206	-	206	-
Revenus sur portefeuilles titres de transaction	562	-	562	-
Total en KDT	62 364	25 714	36 650	142,5%

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de 43 577 KDT contre 47 648 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	40 750	46 786	(6 036)	(13,0%)
Dividendes sur portefeuille titres de participation	2 827	862	1 965	227,9%
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à (207 108) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (188 966) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(57 003)	(25 116)	(31 887)	(127,0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(143 000)	(150 614)	7 614	5,1%
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(4 775)	(2 305)	(2 470)	(107,1%)
Charges assimilées	(2 330)	(10 931)	8 601	78,7%
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(207 108)	(188 966)	(18 142)	(9,6%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à (20 611) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (17 320) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Dotations aux provisions	(35 384)	(23 478)	(11 906)	(50,4%)
Reprises sur provisions	15 981	17 438	(1 457)	(8,4%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(5)	(694)	689	99,3%
Pertes sur créances irrécouvrables	(66)	(160)	94	58,8%
Créances radiées	(1 771)	(10 467)	8 696	83,1%
Récupération sur créances radiées	634	41	593	1443,9%
Total en KDT	(20 611)	(17 320)	(3 291)	(19,0%)

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 600 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 2 821 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
---------------	---------------	-----------	---

Étalement Prime / Titres d'investissement	3 529	3 646	(116)	(3,2%)
Dotations/Reprises de provisions	71	(17)	88	(517,6%)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	-	(807)	807	100,0%
Total en KDT	3 600	2 821	779	27,6%

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à (25 830) KDT en 2025 contre un solde de (37 329) KDT en 2024. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Impôt exigible	(27 266)	(37 512)	10 246	27,3%
Impôt différé	1 436	183	1253	684,6%
Total en KDT	(25 830)	(37 329)	11 499	30,8%

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2025 est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	71 397	54 985	16 412	29,8%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	3,570	2,749	0,821	29,8%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de (114 573) KDT et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Caisses	44 752	43 878	874	2,0%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	66 906	43 693	23 213	53,1%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	42 444	31 700	10 744	33,9%
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	460 831	302 409	158 422	52,4%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Banque Centrale compte courant	(52 617)		(52 617)	100,0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(512 000)	(289 000)	(223 000)	(77,1%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(119 500)	(179 500)	60 000	33,4%
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(48 388)	(8 518)	(39 870)	4,68%
Total liquidités et équivalents de liquidités	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

NOTE 32 – CONTROLE EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la société mère a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La société mère a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêté des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision.

NOTE 33 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, la société mère présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance de la société mère

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ Le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ Le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la banque prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration et de la prise en considération des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

La direction RSE coordonne les parties prenantes internes, assure avec diligence et continuera de veiller à le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG de la société mère

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

Cette exposition résulte essentiellement des risques physiques et des risques de transition liés aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- Intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques, en tenant compte des risques climatiques et sociaux.
- Catégoriser les projets et créances selon leur niveau de risque ESG et climatique.
- Soutenir le financement des entreprises et des investissements productifs en tenant compte des principes de finance durable.
- Renforcer la transparence et la qualité du reporting ESG et extra-financier.
- Encourager la montée en compétences des équipes sur les enjeux RSE, ESG et changements climatiques.
- Améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les analyses sectorielles et le suivi des données ESG.

3. Gestion des risques et opportunités ESG par la société mère

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêt des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

4. Indicateurs ESG de la société mère

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, l'UBCI ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

La banque prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de Reporting ESG.

NOTE 35 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**GROUPE UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE « UBCI »**

**RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2025**

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 633 646 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 397 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité de la société mère, la groupe est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers consolidés sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles

mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 468 742 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 32 « Contrôle en cours » qui décrit que la société mère a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société mère a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci- dessus.

Tunis, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Fehmi LAOURINE

Tarek SAHLI